

REGION WALLONNE

LE MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA RECHERCHE,  
DES TECHNOLOGIES ET DES RELATIONS EXTERIEURES POUR LA REGION  
WALLONNE

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du  
8 août 1980, modifiée par la loi du 8 août 1988, notamment  
l'article 6, § 1er, 1;

Vu l'article 150 du Code wallon de l'Aménagement du  
Territoire et de l'Urbanisme;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 23  
novembre 1989 déterminant le modèle et les dimensions de  
l'avis visé à l'article 150 du Code wallon de l'Aménagement du  
Territoire et de l'Urbanisme;

Vu la délibération du 31 janvier 1991 du Conseil  
communal de la commune de NANDRIN proposant la constitution  
d'une Commission consultative communale d'Aménagement du  
Territoire en application de l'article 150 du Code wallon de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme;

Vu l'avis du 29 mars 1991 de la Commission  
consultative régionale d'Aménagement du Territoire;

A R R E T E :

Article 1er. - Est instituée la Commission consultative  
communale d'Aménagement du Territoire de la  
commune de NANDRIN.

Article 2. - Outre son Président, cette commission est  
composée de 12 membres siégeant avec voix déli-  
bérative et est constituée de la manière  
suivante :

En qualité de Président :

M. M. POLET et son suppléant M. MARCHAND

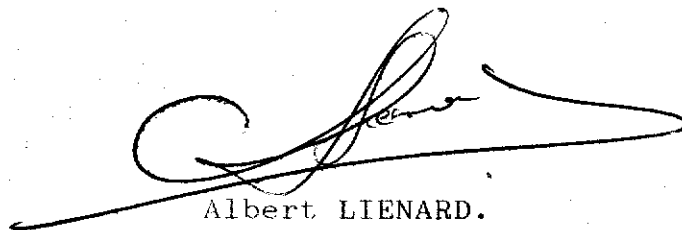
En qualité de membres :

M. A. BELLAIRE et son suppléant M. P. DARDENNE;  
M. M. RULOT et son suppléant Mme M.P. DEJARDIN;  
M. R. CROUGHS et son suppléant Mme A. DE POTTER;  
M. BERREWAERTS et son suppléant M. LEMMENS;  
M. DENEIL et son suppléant M. DUMOULIN;  
M. GERDAY et son suppléant M. PHILIPPOT;  
M. MAISIN et son suppléant M. de RUETTE;

M. PETRIAUX et son suppléant M. RIGO;  
M. VAESSEN et son suppléant M. GROSJEAN;  
M. BOUVIER et son suppléant M. GHYSE;  
M. GERMEAU et son suppléant M. CZORNIAK;  
M. PAQUOT et son suppléant M. RASKIN.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le jour de sa notification.

Fait à *Bruxelles*, le *03 mai 1991*.



Albert LIENARD.